

EXPERTISES TRANSVERSALES

Contrats immobiliers des collectivités locales : aspects civils et fiscaux

Les collectivités locales se sont élevées au rang d'acteur incontournable voire indispensable du secteur immobilier. Elles font aussi naturellement appel au notaire pour les accompagner dans la finalisation de leurs opérations immobilières.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Identifier les particularités du droit public immobilier
- Appréhender globalement la matière : au plan civil et au plan fiscal



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Rappel des fondamentaux du Droit public immobilier
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Illustration par des cas pratiques
- Support visuel



FORMATEURS

Stéphanie TRINCAL ou
Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER
et Pierre FAIVRE ou Charlotte GIULIANI
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON

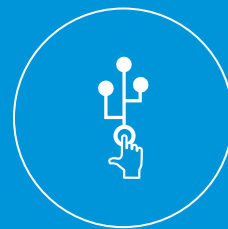


DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Initié

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

- Connaître le fonctionnement des collectivités locales
- Savoir distinguer domaine public / domaine privé



PLUS-VALUE

Permet d'acquérir une expertise susceptible d'être valorisée auprès d'une clientèle de collectivités locales



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

- Droit des collectivités locales
- Droit fiscal

PROPOS LIMINAIRES

LA PLACE DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LE SYSTÈME FISCAL ACTUEL

1

PARTICULARITÉ DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

1h

- Distinction domaine public/domaine privé
- Contraintes liées à la domanialité publique

2

PRINCIPALES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

N.B. : chaque opération est abordée sous l'angle civil et l'angle fiscal

4h30

- La formation du contrat
 - la place de la délibération
 - la consultation des domaines
- Panorama des principaux contrats
 - les contrats « classiques » : acquisitions, aliénations, échanges, baux, VEFA...
 - les contrats propres au domaine public : contrats d'occupation « classiques », baux emphytéotiques administratifs, titres constitutifs de droits réels...
 - les contrats « spécifiques » aux personnes publiques : cessions avec charges, cessions avec clauses de sauvegarde de l'intérêt général
 - l'immobilier d'entreprise : vente de terrain, vente de bâtiments, CBI

3

LE CONTENTIEUX DU CONTRAT

30min

- Le recours contre l'acte détachable
- Le recours direct contre le contrat

4

CAS PRATIQUES

1h